



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060378

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/06/2026 9H04 C:000032 I:30071
V/REF : 1065705
V/Email reçu le Lundi 01/06/2026 à 9H04

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 3073
IMMEUBLE : LES CHARMETTES
16,22,28,32,52,56,70 allée des
charettes 26,48 RUE CHENES
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 22 Juin 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 48 RUE DES CHENES - BOURG EN BRESSE - M/MME OZDEMIR/DEMIR 0783152706 -
LOGT 2004

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE
PL00001 - PL00004

Donneur d'ordre : M. I. DOUKOURE

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 1ER JUIN 2026 A 12H00
RECHERCHE DE FUITE
FUITE SUR ALIMENTATION EAU FROIDE A L'ÉTAGE DANS LE WC AU NIVEAU DE LA
SOUDURE.
LE PVC D'ÉVACUATION DES WC PASSE DEVANT LE TUYAU CUIVRE
PREVOIR LE REPRISE DU TUYAU CUIVRE JUSQU'A LA BAIGNOIRE
LE 5 JUIN 2026 A 13H30
REPRISE DU TUYAU EN CUIVRE SUR L'EAU FROIDE DU WC A L'ETAGE JUSQU'A LA
BAIGNOIRE
CONTROLE D'ETANCHEITE
LE 10 JUIN 2026 A 16H30
POSE D'UN TABLIER BAIGNOIRE ET FIXATION

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 15/06/26 à 17H08 M. S DESCOSTES

GI D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 05/06/26 A 17H23
IBRAHIMA.DOUKOURE@SEMCODA.COM

SUITE A LA REPARATION EFFECTUÉ IL FAUT PREVOIR LE REMPLACEMENT DU
TABLIER BAIGNOIRE. AVONS NOUS VOTRE ACCORD POUR LE RAJOUTER SUR CETTE
DEMANDE ?
XXXXXXXXXXXXX
GI D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 02/06/26 A 08H10
IBRAHIMA.DOUKOURE@SEMCODA.COM

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

AFIN DE REPARER LA FUITE IL FAUT REPENDRE 3 METRES DE CUIVRE AU NIVEAU
DU WC DE L'ETAGE JUSQU'A LA BAIGNOIRE. SOUHAITEZ-VOUS UN DEVIS OU
POUVONS-NOUS INTERVENIR SUR CE MEME BON DE COMMANDE ?
SUITE A DONNER : OUI. LE 05/06/2026 A 16:23

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,60	41,60
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,80	46,80
3,00	PL00079-Passage en apparent/Ml	2	41,60	124,80
1,00	PL00023-FP Facade Baignoire (140 a 170)	3	83,20	83,20
TOTAL H.T.				343,20
T.V.A. a 10,00%				34,32
TOTAL T.T.C.En EURO				377,52

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060378

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1065705 du 01/06/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR OZDEMIR Ferdi

MME DEMIR Nymet

48 RUE DES CHENES

01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 908 742 du 29/05/2026

THCMOBPCI Tvx hors contra Mobilier divers Partie cne int.

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 07.83.15.27.06 / 09.73.18.78.97

03073-00001-00002-00004 H / Type 4

Date entrée: 03/12/2013

Délai

Date limite exécution : 16/06/2026

Observations

Contact locataire 07.83.15.27.06

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,80	46,80	4,68	51,48
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire)	1,00	41,60	41,60	4,16	45,76
Total H.T.					88,40
Total TVA					8,84
Total TTC					97,24

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par JOUARD Angélique le 01/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **48 RUE DES CHENES 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **01/06/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1065705